

Jacques HOUDREMONT
Le fil des Idées
Délégué de la [m@ison](#) de Grigny.

Mon expérience en terme d'appropriation et de développement des usages du numérique est, pour une grande part, issue d'interventions sur des sites classés en politique de la ville et empreinte d'un attachement aux démarches d'éducation populaire. Ma contribution doit donc être regardée essentiellement par le biais de ce prisme.

1- Quels seraient les destinataires et les objectifs absolument prioritaires (1 ou 2 objectifs maximum) d'une politique publique d'"inclusion numérique"

Il s'agit de permettre à chaque citoyen - ou citoyen en devenir - d'acquérir le socle minimum de compétences nécessaires pour exercer sa citoyenneté à l'heure du numérique :

- se former aux usages de base
- maîtriser son identité numérique
- savoir s'informer et informer
- savoir gérer ses démarches administratives
- savoir maîtriser sa consommation en ligne (commercer en ligne)
- ...

Pour ce faire :

Engager un vaste plan de formation (voire de sensibilisation) à destination de tous ceux qui œuvrent au quotidien dans l'accompagnement des publics afin qu'ils maîtrisent à minima les enjeux du numérique et puissent prendre cette dimension dans leur action quotidienne et leurs différentes missions.

J'évoque ici les enseignants pour qui le manque de formation n'a pas encore permis de prendre en compte (à l'exception de quelques exemples) la modification des postures éducatives et des pratiques pédagogiques, mais également les organismes d'éducation populaire ainsi que ceux qui relèvent du champ de la politique de la ville.

2- A quoi reconnaîtrait-on que l'on progresse - ou que l'on régresse - en matière d'inclusion numérique ?

- À la capacité de la majorité de la population à comprendre et à maîtriser les évolutions majeures induites par le développement de la société du numérique. Un des indicateurs essentiels étant, entre autres, le niveau de rupture d'accès aux droits (notamment avec le développement de la dématérialisation).

- À l'écart entre les potentialités offertes par les innovations technologiques et la réalité d'appropriation et d'usage par la population en termes d'éducation et de formation, de participation et d'expression citoyenne et, sans aucun doute, de créativité.

3- Ces priorités, ces signes de progrès ou de régression font-ils l'objet d'un consensus ou sont-ils discutés ? Dans le second cas, sur quels points les controverses portent-elles et qui opposent-elles ?

1. Il existe une forme de consensus sur le fait que le numérique offre de véritables perspectives de transformation sociale. Cependant, la tendance existe toujours à croire en la magie de l'outil et à penser appropriation des usages par une entrée technique plutôt que par une dimension humaine de

la problématique. Par exemple si, effectivement, les possibilités de travail collaboratif sont démultipliées, elles se heurtent à une dimension culturelle qui fait que le travail collaboratif n'est pas une évidence en soi. .

Comment faire concorder le temps d'appropriation par des apprenants et la rapidité des évolutions technologique ? Les uns pensant qu'il suffit du bon outil à la bonne place et au bon moment, les autres répondant que l'offre technique est aujourd'hui très grande et qu'elle permet justement d'être dans une appropriation progressive en lien avec la réalité des situations sociales et professionnelles.

4- Dans le domaine de l'inclusion - ou de l'exclusion numérique -, quelles sont la ou les initiatives, les cas qui vous ont le plus *pris par surprise*, bousculé, étonné, ces dernières années ?

Difficile de répondre à cette question tant les initiatives sont multiples. Cette multiplicité bouscule nécessairement et invite chacun à un travail de veille avant de se lancer dans un projet afin de ne pas réinventer l'eau chaude. Je reste attentif aux démarches de proximité qui visent à pratiquer l'inclusion numérique non dans des lieux dédiés mais dans l'environnement des personnes concernées. Je pourrais, de ce fait, citer les actions AADN et notamment « Paroles de quartier » qui allie proximité, création culturelle et lien social.

5- Y a-t-il, aujourd'hui, des facteurs nouveaux ou émergents qui transforment le contexte même dans lequel on peut aujourd'hui penser et agir autour de l'inclusion numérique ?

Contrairement au début des années 2000, et même si elles sont encore trop peu nombreuses les collectivités territoriales prennent en compte la dimension sociale du développement du numérique. Sans doute parce qu'elles sont, de toute façon, confrontées à cette réalité. Nous sommes de plus en plus interpellés par des collectivités qui souhaitent comprendre, agir sur le champ de l'exclusion numérique dans le cadre de plans concertés et coordonnés. Ce n'est pas le fait de la majorité, mais c'est un élément qui permet de penser que la question de l'accompagnement des populations est devenue, aujourd'hui, incontournable et permet donc d'envisager la conception de plans d'inclusion territoriaux concertés et cohérents.

6- Si vous deviez citer une action emblématique en matière d'inclusion numérique, réussie ou non, de préférence en dehors de celles que vous menez vous-même, quelle serait-elle ? Pourquoi ?

Encore une fois, il est difficile de répondre à cette question vu la multiplicité des actions. Cependant, et même si elle n'a rien de particulièrement innovant, j'aimerais souligner la coopération entre l'entreprise d'insertion Micronov et le Conseil Général de l'Ain qui a permis la dotation en matériel informatique des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une formation au usages de base. Elle me semble emblématique car elle illustre la nécessaire complémentarité des compétences, des missions et des énergies pour permettre l'inclusion numérique des populations les plus fragilisées.

7- Que faudrait-il pour que les actions les plus réussies dont vous avez connaissance "passent à l'échelle", gagnent en impact et puissent faire l'objet d'une politique publique à l'échelle nationale ou européenne? Le

cas échéant en s'appuyant sur quels acteurs ?

Difficile de qualifier telle ou telle initiative. Je ne suis pas persuadé de la pertinence d'un passage d'une action à l'échelle nationale ou européenne. On n'agit pas de la même façon dans les quartiers du 93 et dans l'agglomération de Chambéry ou dans les villes et villages d'Ardèche. Les territoires sont différents, les préoccupations des gens sont différentes. Je crois, par contre, à la nécessité d'objectifs affirmés en terme d'accompagnement, de formation et d'équipement, avec des mesures de soutien adapté dans le cadre de procédures simplifiées qui ne bloquent aucune initiative.

Je crois plus à des politiques incitatives. Ainsi pourquoi ne pas imaginer, au même titre que l'État vient de mettre en place le contrat éducatif territoriale, la création d'un contrat numérique territoriale, dont l'objet serait la nécessité de définir par bassin de vie, sous l'impulsion des collectivités, un projet associant le plus largement les acteurs du développement social au minimum et qui fixerait des objectifs, une démarche, des actions de manière concertée et ouvrant la voie à des financements.
